

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FORETS ET
DE LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE LA MVILA

B.P. 87 - Tél. : 22 – 28 – 33 – 47

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

SOUTH REGIONAL DELEGATION

MVILA DIVISIONAL DELEGATION

KALATE-ABA'A, le 26 MARS 2009

N° 002/PV/MINFOF/DRSU/DDMV

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION TENUE A KALATE-ABA'A ET RELATIVE A LA
SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES DE LA FORET
COMMUNALE D'EFOULAN.

L'an deux mille neuf et le vingt huitième jour du mois de Mars s'est tenue, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet d'Efoulan, dans la localité de KALATE-ABA'A et en présence de Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila, la réunion de sensibilisation des populations riveraines de la Forêt Communale d'Efoulan.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont la liste est jointe en annexe.

Ouvrant la séance à 11h45mn, après le mot introductif de Monsieur le Sous-Préfet d'Efoulan, Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila a entretenu les populations sur les différentes étapes du processus de classement.

Nous sommes, a-t-il souligné, à la deuxième étape qui consiste à sensibiliser les populations riveraines. Nous sommes venus vous faire savoir le bien fondé de ce classement et vous permettre de poser des questions afin de vous apporter tous les éclaircissements nécessaires à l'aboutissement heureux d'un tel processus. L'Etat a amorcé le processus de décentralisation de notre patrimoine forestier. La taxe d'abattage des arbres rentre entièrement dans les caisses de l'Etat tandis que la Redevance Forestière Annuelle (RFA), taxe assise sur la superficie est répartie de la manière ci-après :

- 50 % pour l'Etat ;
- 40 % pour le fonctionnement de la commune ;
- 10 % pour les communautés villageoises riveraines afin de réaliser les projets à

caractère social. Tout ceci prouve l'importance qu'il y a à classer la forêt pour le compte de la commune. L'avantage de ce classement permettra à votre commune de tirer tous les bénéfices issus de l'exploitation de la forêt. Vous serez tous garants de la sécurité de cette forêt. Nous allons constituer aujourd'hui des comités paysans forêt à KALATE-ABA'A, ABO'ONTOMBA et NKOUTOU. Ces comités auront pour rôle de dénoncer tous ceux qui viennent piller les ressources forestières de vos villages.

S'il y a des questions, nous sommes à votre disposition.

- **Question 1 : MINLA'A Jean Gabin (NKOUTOU)**

Nous sommes trois villages ici présents. Quels sont pour nous, les intérêts attachés à la forêt communale ? Par ailleurs, chaque village n'est pas fortement représenté, ne fallait-il pas attendre pour avoir plus de représentativité ?

- **Réponses : (1) Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila**

Nous sommes dans un processus de classement qui doit continuer. L'objectif visé est la lutte contre la pauvreté et, au bout de la chaîne, puisque vous êtes partie intégrante de la Commune d'Efoulan, vous trouverez certainement votre compte.

(2) Maire d'Efoulan

Je regrette au sujet de la sensibilisation. J'ai trouvé le dossier sur la table et sachant qu'il y a un conseiller municipal dans votre village, l'information a circulé à temps pour mieux vous atteindre.

(3) OWONO OWONO François (Représentant de la GTZ)

Nous avons commencé ce processus depuis longtemps avec le Maire EZO'O. Ce que nous sommes venus faire ici aujourd'hui, étant donné que le processus a beaucoup retardé à cause de l'éclatement de la Commune Rurale d'Ebolowa, est de vous sensibiliser en vous donnant tous les renseignements nécessaires sur la Forêt Communale d'Efoulan. Ceux qui savent qu'ils ont des champs à l'intérieur de cette forêt, il faudrait qu'ils le déclarent afin que cela soit pris en compte lors du classement.

(4) NGOA Elie Olivier (CTFT)

Le CTFT appuie les communes dans le classement de leur forêt. Pour votre information, sachez que la commune d'Akom II a fini ses réunions depuis le 15 Mai 2008 ; ce qui veut dire que nous accusons un an de retard. Tout en considérant que le processus doit attendre le travail que nous faisons ici aujourd'hui pour la continuation de l'étude du dossier.

En somme, ce qui est important pour nous c'est de vous faire savoir que, dans le processus de décentralisation, la Commune d'Efoulan a la chance d'avoir un massif forestier.

- **Question 2 : BINDOM MVONDO Samuel (Chef de village de KALATE-ABA'A)**

On nous a limité la zone agroforestière à 8km. Mais, sachant que la population augmente, de jour en jour, que ferions-nous dans l'avenir ?

- **Réponses : (1) Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila**

Comme vous êtes riverains, vous devez protéger cette forêt. Mais si vous avez quelque chose à l'intérieur, il faudra faire des requêtes qui seront analysées lors de la tenue de la Commission Départementale de Classement. Après cette réunion, on procédera à d'éventuels dédommagements pour les cultures vivrières tandis que des enclos vont limiter la progression des cultures pérennes.

(2) NGOA Elie Olivier (CTFT)

Nous sommes en train d'entamer une étude sociale sur la Forêt Communale d'Efoulan. Cette étude va séjourner ici et a pour objectif de prendre en compte ces différentes données.

- **Question 3 : MVONDO ELLA Antoine (NKOUTOU)**

Le travail que vous nous avez donné de surveiller la forêt est inutile. Le 08 Septembre 2008, des gens sont venus piller notre forêt. J'ai appelé vainement le Maire.

- **Réponse de Monsieur le Maire**

Surveiller la forêt qui pourra vous aider à sortir de la pauvreté ne saurait être un travail inutile. On vous demande juste de dénoncer les fraudeurs. Je constate que les barrières illégales que vous avez installées à plusieurs niveaux le long de la

route vous servent plutôt à trouver à l'immédiat votre compte. Ces barrières doivent prendre fin.

- **Question 4 : MINLA' A Jean Gabin (NKOUTOU)**

Excusez-moi, si nous populations de NKOUTOU intervenons beaucoup. La raison est que nous avons introduit un dossier d'obtention d'une forêt communautaire depuis 2003. Avec l'avènement de la Forêt Communale, je crains que notre dossier ne puisse plus aboutir.

- **Réponse de Monsieur NGOA Elie Olivier (CTFT)**

L'avènement de la Forêt Communale ne peut pas empêcher l'aboutissement de votre dossier de demande de Forêt Communautaire.

En fait une mission va sillonner tous les villages concernés pour vous poser des questions relatives à tous ces problèmes sur le site, les plantations et autres. Soyez surtout réceptifs et répondez gentiment à leurs questions afin de promouvoir le progrès.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur le Sous-préfet conclura en remerciant l'assistance pour sa disponibilité et la pertinence du débat.

Vous voyez donc, a-t-il martelé, que notre présence ici vous a permis de comprendre beaucoup de choses en attendant le rendez-vous de la Commission Départementale de Classement qui prendra en compte toutes vos requêtes. Une fois de plus, nous vous remercions.

Il était 13heures les jour, mois et an que dessus lorsque Monsieur le Sous-Préfet d'Efoulan et la suite quittèrent la salle.

Le Rapporteur

le Président



Guantana Boyama Pio
Ingénieur Principal des C. E. F.
D.E.S.S. en Industrie des Semences



Abou Pierre
Secrétaire d'Administration

Handwritten list of names and numbers:
13 - BEVEE M'Nouba
14 - ...
15 - ...
16 - ...
17 - ...
18 - ...
19 - ...
20 - ...
21 - ...
22 - ...
23 - ...
24 - ...

Feuille de Présence

Nom et Prénoms	Qualité	Emargement
1 - MBI A DIEZOU	Sous - Préfet	
2 - GUENTANG BOYOMO Pie	ADJOINT	
3 - KOUOR MEGOALE ARSENE	ADJOINT D'ADMINISTRATION	
4 - EBALÉ ADJOMO Richard	Maire d'Efoulam	
5 - NGUIAMBA SEAN PAUL	Conseiller Municipal	
6 - MBI Emmanuel	Planteur	
7 - Ebilli Ferdinand	planteur	
8 ENBEROUR Daniel	Cultivateur	
9 Mxondo Bindom GASTON	cultivateur	
10 MESSI MESSI	DANIEL	
11 ZAMBO ARSENE		
12 ELLE GROS PER	cultivateur	
13 - NDJINA NDJINA FREDDY	Planteur	
14 - Bindjeme Abe Pascal	planteur	
15 - Mbo Daniel	Planteur	
16 - NTOO Elie	Planteur	
17 - Efa Joseph	Planteur	
18 Ezo Assé Wanguenan	Planteur	
19 - BEVEE MVOUKA C	Cultivateur	
20 - MEYEL Benjamin ROSSIGNE	Mécanicien	
21 - Zambo Jean Calvin		
22 - Zambo Assé Ferdinand	Cultivateur	
23 - Kouma Martin	cultivateur	
24 - NGUELE Blondel André	P.C.E.G.	

01450 Ela Dominique
 Owomo Owomo François
 7 - AKONO Georges
 18. MINJOU ou AC Hillé
 29 - ENGOUTOU Albert
 30 - Awomo RICHARD
 31 - ASSOO paul Merimée
 32. BÉVEE JEAN Vincent.
 34 MANG
 35 MINJOU Maxime
 36 BESSIANE FRANÇOIS
 37 NKoulou Denis
 38 NTOBI TOU ERIC
 39 NSIIMA PATRICE
 40 EL LO JEAN BRICE
 41 OYONON JUSTIKI
 42 Bindom Sannul
 43 Abouba Enfauba Joseph
 44 Mefane M bé mefun
 45 Ndongo. Alphonse
 46 Dindjou'ou David
 47 Htomo BINDOM Noïse
 48 M^{me} Bindjéno Martine
 49 ZAMBO Hse. Eclicien

Planteur
 Représentant GTZ
 Planteur
 planteur
 Planteur
 ÉLECTRICIEN
 planteur
 planteur
 HENRI
 catéchiste
 Chef
 Coiffeur
 planteur
 planteur
 - " -
 - " -
 PLANTEUR
 Chef de Village
 Chef de village
 Emilie
 ELECTRO TECHNICIEN
 Planteur
 commerçant
 cultivatrice
 Chef de Koukou

~~...~~
 17
~~...~~
 E. M...
 L...
 M...
 B...
 (M)
~~...~~
 J...
~~...~~
 M...
 L...
~~...~~
 M...
~~...~~
 J...
~~...~~
 L...
~~...~~
 J...
~~...~~
 L...

0 NGOA ELIE OLIVIER
51 Peter Rabus
52 MINLA'A JEAN GABIN
53- VOUNBI ELANBA JUAN

Amenagiste CTFC
AT CTFC/DEF
IPJA
CSFP(PI)/Mvila

[Handwritten signatures and initials]

PROCES-VERBAL

REUNION TENUE A KALATE AZIA ET RELATIVE A LA
DECLASSIFICATION DES POPULATIONS ANCIENNES DE LA FORET
COMMUNALE DE FOUILLAN

Le 20 Mars 1984, à la vingt-neufième jour de ce mois, s'est tenue une
réunion de Monsieur le Sous-Préfet d'Eloundou, dans la salle de KALATE AZIA à
l'initiative de Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune dans le
but de la déclassification des populations anciennes de la Forêt Communale de
FOUILLAN. Les participants ont été les personnes dont le rôle est joint en annexe.
Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune a tout d'abord
présenté les populations sur les différents états de progression de classement.
Il a ensuite exposé les raisons de la déclassification de ces populations et a sensibilisé
les participants à ce sujet. Nous sommes venus vous faire savoir le bien fondé de ce
travail et vous encourageons à poser des questions afin de vous apporter tout
appui nécessaire à l'accomplissement de votre mission. La mise d'ouvrage
de la forêt communale de FOUILLAN est un travail de longue haleine et nous
vous remercions pour votre présence et votre contribution à ce travail.
Le présent procès-verbal est établi en deux exemplaires, l'un est conservé au
bureau de Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune et l'autre
est remis à Monsieur le Sous-Préfet d'Eloundou.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET
DE LA FAUNE

DELEGATION REGIONALE DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE LA MVILA

B.P. 87 - Tél. : 22 - 28 - 33 - 47

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

SOUTH REGIONAL DELEGATION

MVILA DIVISIONAL DELEGATION

ENGOMBA, le 28 MAR 2009

N° 003 PV/MINFOF/DRSU/DDMV

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION TENUE A ENGOMBA ET RELATIVE A LA SENSIBILISATION
DES POPULATIONS RIVERAINES DE LA FORET COMMUNALE D'EFOULAN.

L'an deux mille neuf et le vingt huitième jour du mois de Mars s'est tenue, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet d'Efoulan, dans la localité d'ENGOMBA et en présence de Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila, la réunion de sensibilisation des populations riveraines de la Forêt Communale d'Efoulan.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont la liste est jointe en annexe.

Ouvrant la séance à 14h30mn, après les mots introductifs de Messieurs le Sous-Préfet et le Maire d'Efoulan, Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila a expliqué aux populations le rôle d'un riverain. Vous êtes a-t-il déclaré, les gardiens de cette forêt qui va être classée en Forêt Communale. A travers les Comités Paysans Forêt qui vont être mis en place ici, vous devez dénoncer les braconniers qui empêchent la pérennisation des espèces forestières et fauniques. Sachez que cette forêt sera classée au profit de la Commune pour le bien commun. Nous souhaitons que chaque Comité Paysan Forêt ait à son sein des personnes intègres.

La réunion que nous tenons aujourd'hui fait suite à celle que nous avons tenue à Ebolowa et relative à la sensibilisation des autorités administratives et des élites locales. S'il y a des gens qui ont des champs à l'intérieur de cette forêt, qu'ils le déclarent. S'il s'agit des cultures vivrières, il faudra à court terme les enlever. Quant aux cultures pérennes, elles pourront bénéficier d'enclos mais il faut éviter leur extension.

S'il y a des questions, nous vous écoutons.

- **Question 1 : ZAMBE MEDJO Simon (MEKALATE-ESSAWO)**

En 2008, les populations de MEKALATE-ESSAWO et ABO'ONTOMBA ont été invitées en réunion à Efoulan. Le but de cette réunion était de nous inviter à garder notre forêt. Vous savez par ailleurs que la Commune d'Efoulan a une faible densité. Alors qu'allons nous faire pour garder cette forêt étant donné que nous autres, nous n'avons pas de galons ?

- **Réponse de Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila**

Si on vous a appelé à Efoulan, c'est justement à cause de cette Forêt Communale pour laquelle nous sommes là aujourd'hui. Vous dites que vous n'avez pas de galons, les Chefs de village, le Sous-Préfet et le Maire sont là pour qui ? Vous allez nous aider à garder la forêt en dénonçant toutes les activités illégales.

- **Question 2 : ABOSSOLO MBETI André (ENGOMBA)**

Nous voulons des éclaircissements sur les limites de la Forêt Communale, plus précisément sur une carte.

- **Réponse de OWONO OWONO François (Représentant de la GTZ)**

La carte est connue et rapprochez-vous de Monsieur le Maire. Nous nous engageons par ailleurs à vous faire parvenir d'autres exemplaires.

- **Question 3 : NNA NKOMO Martin Gérard (ENGOMBA)**

Je suis un jeune planteur et je n'ai hérité de personne. Comment vous me dites de ne plus étendre mes plantations ?

- **Réponses (1) le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila**

C'est la loi, ce n'est pas nous qui faisons la loi. Si tout le monde étendait ses plantations, il n'y aurait plus de Forêt Communale. Sachez que c'est le plan de zonage du Cameroun qui donne une affectation des forêts. Nous sommes en train de l'appliquer tel qu'il a été conçu depuis 1995.

(2) OWONO OWONO François (Représentant de la GTZ)

C'est l'Etat qui a découpé la forêt. Il n'a pas oublié l'expansion démographique. Par ailleurs, le Cameroun a décidé de délimiter sa zone méridionale sous la politique des bailleurs de fonds. Sachez que si nous voulons que les choses changent, nous devons aussi changer de mentalités.

En définitive, il y aura une réunion de classement à Ebolowa où tous les Chefs de village seront invités avec leurs requêtes.

- **Question 4 : NSENGUE Jean (ENGOMBA)**

Expliquez-moi ces deux mots : jachère et forêt vierge ?

- **Réponse de Monsieur NGOA Elie Olivier (CTFT)**

L'Etat a limité ses forêts en domaine forestier permanent et domaine forestier non permanent. Les notions de forêt vierge et de jachère n'ont pas de sens.

Prenant la parole après avoir constaté qu'il n'y avait plus de questions, Monsieur le Sous-préfet clôtura la réunion sur un ton de remerciement à tous les participants.

Il était 16 heures le jour, mois et an que dessus lorsque Monsieur le Sous-Préfet d'Efoulan se retira avec toute la suite

Le Rapporteur

le Président


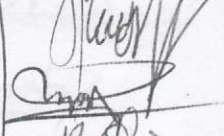
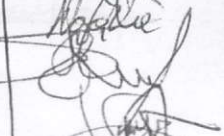
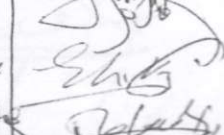


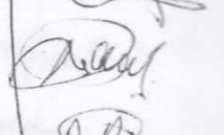
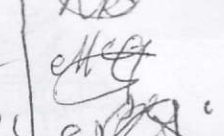



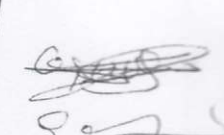
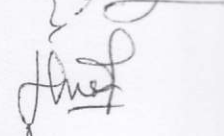
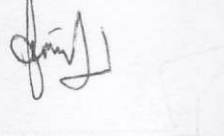

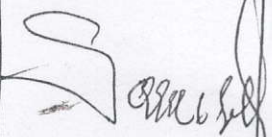

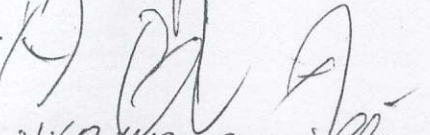
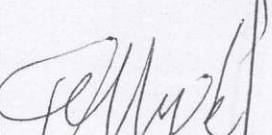
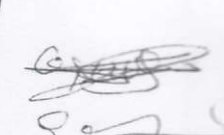
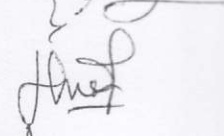
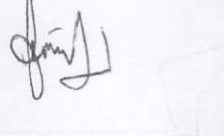



Président
Président des C. E. F.
D. C. S. en Matière de Forêt



le Président
Secrétaire d'Administration

feuille de présence (2) (EN VOIR)

Nom et Prénoms	Qualité	Village	Emplacement
1- Nkora Picoze	2 / Préfet	Epa 1er	
2- GUENTANG BOYOMO Pie	DDPOF/MIRA	Ebolowa	
3- OWONO OWONO François-Eugène	Représentant GTZ	Yaoundé	
4- NGOA ELIE OLIVIER	CTFC Cote/Sud	Yaoundé	
5- EBALLE ADJOMBO Richard	Maire/ Bourlani	Efoulan	
6- NGUAMBA JEAN PAUL	Conseiller Municipal	EFOULAN	
7- NKOMO Nna Elie	Militant	Engomba	
8 Nsemoune Jean	plantieur	Engomba	
9- OBAM GUY	plantieur	Engomba	
10 BITYE ANNICET	plantieur	Engomba	
11 ABESSOLO Nbiti Audie	A.traite	-II-	
12- NSOM ROGER	Plantieur	Engomba	
13- Ekhang Kristine	cultivatrice	Engomba	
14- Ekzama Cresence	cultiv-	Engomba	
15- Agneri	marie	Engomba	
16- Ekfame		Engomba	
17- 			
18- NKOMO cyrille		Engomba	
19 Elé Neugue	Cultivateur	Engomba	
20 NKOMO Nkomo Akéa		Engomba	
21- FORDA	Pierre	Engomba	

Feuille de Présence (2)

Noms et Prénoms	Qualité	Village	Emplacement
1 YNA NKOMO MARTIN GERARD.	NOTABLE.	ENGOMBA	
2 EYENE EMILE ISAÏE	—	—	
3 Nkombo Pierre Roger	—	—	
4 Zamba Medjo Simon	Notable	Mekalat	
5 Ze Okala Raoul	—	—	—
6 Nkombo Augé	chef	Mekalat	
7 KOLLOB MEGOALE ARSENE	chef -	Engomba	
8 Tang Yves	adjoint d'admin.	EFOULAN	
9 Voukhi ELANGA Jean	Infirmier, P.C.V. Eoulou CSF (P)/Mok	Eholou	
10 Momo Louisa Philippe A.	Conseiller An.	Mekalat	
11 Bridja J. parfait	—	—	—
12 Ze Isaac	secrétaire	Mekalat	
13 Okala Emmanuel	—	Mekalat	
14 Ebian Jean - parfait	—	Mekalat	
15 Nkanga Georges	Conseiller.	Mekalat	
16 —	—	Mekalat	